

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**États financiers consolidés**

*31 mars 2024*

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2024

Page

### Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

#### Rapport de l'auditeur indépendant

#### États financiers

État consolidé des résultats.....	1
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	3
État consolidé du surplus cumulé.....	4
État consolidé de la situation financière .....	5
État consolidé de l'investissement net en immobilisations.....	6
État consolidé de la variation de l'actif financier net.....	7
État consolidé des flux de trésorerie.....	8
<b>Notes complémentaires.....</b>	<b>9</b>

#### Notes complémentaires.....

## **Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière**

---

Les états financiers consolidés ci-joints de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil ») relèvent de la direction et ont été approuvés par la Cheffe et les conseillers.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) et ainsi, incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et jugements de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers et des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Première Nation Abitibiwinni et les rencontrent lorsque nécessaire.



Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Le 5 août 2024

**Rapport de l'auditeur indépendant**

À la Cheffe et aux conseillers de  
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

**Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, du surplus cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, des gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de l'actif financier net consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022, au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023 et au 31 mars 2024, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation de l'actif financier net et aux informations fournies sur les obligations pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

**Observation - informations financières non exigées par les NCSP**

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées par les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), portent sur la conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C. du surplus de l'exercice présenté à la page 2. Le Conseil a également choisi de présenter un état consolidé du surplus cumulé à la page 4 et un état consolidé de l'investissement net en immobilisations à la page 6. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

<sup>1</sup>  
*MNP*<sub>SENCRL, srl</sub>  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Amos (Québec)  
Le 5 août 2024

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129278

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Etat consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

2024

2023

### Revenus

S.A.C. - lettre de revue	(123 177)	(26 942)
S.A.C. - contribution globale	14 570 732	10 606 140
S.A.C. - contribution préétablie	220 000	242 825
S.A.C. - contribution fixe	15 418 534	6 229 033
S.A.C. - contribution souple	6 907 511	1 245 167
S.A.C. - surplus à rembourser	(42 467)	-
Développement économique Canada	5 658	346 000
Nouvelle relation gouvernement du Québec	-	10 000 000
Société d'épargne des Autochtones du Canada	-	693 720
C.D.R.H.P.N.Q.	727 623	401 896
Conseil en Éducation des Premières Nations	92 761	562 036
Contribution des usagers	144 875	139 500
C.S.S.S.P.N.Q.L.	298 812	16 605
Inscriptions et commandites	160 800	166 110
Location	125 095	115 031
Ministère de la Culture et des Communications	28 730	63 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	-	455 000
Québec en forme	-	4 000
Revenus de loyers	746 377	681 457
Revenus d'administration	1 452 061	1 139 023
Revenus d'intérêts	621 437	-
Revenus de dividendes	770 899	23 908
Revenus divers	2 792 322	1 351 660
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuits	2 160 055	300 000
Sécurité publique Canada	1 268 480	481 601
Sécurité publique Québec	7 086 624	612 448
Environnement Canada - contribution à rembourser	(21 771)	-
Utilisation de la réserve de remplacement	2 218	2 599
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	1 427 211	188 625
Environnement et Changement climatique Canada	71 426	-
Gain à la cession d'actifs	-	169 050
Revenus reportés de l'année précédente	18 170 863	6 687 863
Revenus reportés à l'année suivante	(34 046 158)	(18 170 863)
Ventes de biens	5 948 271	6 296 855
Négociations avec des sociétés minières	11 685 523	1 574 812
	58 671 325	32 598 159

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé des résultats**

*Exercice clos le 31 mars 2024*

**2024**

**2023**

**Dépenses (note 22)**

Politique	984 716	787 406
Administration	2 399 725	2 286 195
Éducation	4 107 737	3 971 703
Santé et services de première ligne	7 553 024	5 236 676
Travaux publics	2 959 254	2 758 011
Formation, emploi et développement social	2 611 628	2 404 623
Développement économique	769 559	543 112
Sécurité publique	1 373 789	1 011 876
Habitation	1 834 770	1 433 413
Territoire et environnement	1 478 341	1 371 415
Culture, sports et loisirs	998 692	927 956
Technologies, informations et communications	543 473	507 474
Autres	5 612 816	6 161 288
	<b>33 227 524</b>	29 401 148

<b>Surplus courant avant surplus des entités contrôlées</b>	<b>25 443 801</b>	3 197 011
Surplus des entités contrôlées	81 761	350 344
<b>Surplus courant</b>	<b>25 525 562</b>	3 547 355

**Conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.**

Surplus courant	25 525 562	3 547 355
Produit de la dette à long terme	789 261	290 000
Remboursement de la dette à long terme	(326 585)	(291 911)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 662 560)	(3 362 492)

<b>Surplus courant aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.(1)</b>	<b>11 325 678</b>	182 952
--	-------------------	---------

(1) Le surplus courant aux fins de S.A.C. avant amortissement est de 13 025 887 \$ (1 757 761 \$ au 31 mars 2023).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé des gains et pertes de réévaluation**  
Exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
<b>Gains et pertes de réévaluation cumulés au début</b>	<b>6 006 667</b>	
Ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au début	-	7 454 500
Perte non réalisée sur les placements	(4 403 285)	(1 447 833)
<b>Gains et pertes de réévaluation cumulés à la fin</b>	<b>1 603 382</b>	6 006 667

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé du surplus cumulé**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

---

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Solde au début</b>	<b>11 360 637</b>	9 246 575
Surplus courant	25 525 562	3 547 355
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 662 560)	(3 362 492)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 700 209	1 574 809
Produit de la dette à long terme	789 261	290 000
Remboursement de la dette à long terme	(326 585)	(291 911)
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	12 131	(44 619)
Ajustements des fonds réservés - Article 95	21 022	(41 775)
Ajustements des placements dans des entités contrôlées	-	442 695
<b>Solde à la fin</b>	<b>24 419 677</b>	11 360 637

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de la situation financière**

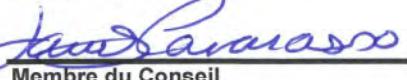
31 mars 2024

	2024	2023
<b>Actifs financiers</b>		
Encaisse	18 224 974	19 979 626
Débiteurs (note 4)	24 614 013	13 769 322
Stocks	78 574	78 574
Placements (note 5)	22 565 854	8 008 650
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 6)	971 106	938 849
	<b>66 454 521</b>	42 775 021
<b>Passifs financiers</b>		
Créditeurs et charges à payer	5 266 894	3 767 219
Subventions reçues d'avance	-	2 561 351
Revenus reportés (note 8)	30 092 360	16 152 851
Fonds inutilisés S.A.C. (note 8)	3 953 798	2 018 012
Contributions à rembourser (note 11)	302 633	253 877
Dette à long terme (note 10)	3 315 232	2 800 554
	<b>42 930 917</b>	27 553 864
<b>Actif financier net</b>	<b>23 523 604</b>	15 221 157
<b>Actifs non financiers</b>		
Frais payés d'avance	213 889	233 683
Immobilisations corporelles (note 7)	43 974 062	31 011 711
	<b>44 187 951</b>	31 245 394
<b>Excédent cumulé (note 13)</b>	<b>67 711 555</b>	46 466 551

Éventualités (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par la Cheffe et les conseillers

  
Chantal Kitchell  
Membre du Conseil  
  
Jean Larivière  
Membre du Conseil

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de l'investissement net en immobilisations**

*Exercice clos le 31 mars 2024*

	2024	2023
<b>Investissement net en immobilisations au début</b>	<b>27 577 128</b>	<b>25 782 267</b>
Variation de l'investissement net en immobilisations		
Plus :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 662 560	3 362 492
Remboursement de la dette à long terme	326 585	291 911
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	29 286	5 267
	<b>15 018 431</b>	<b>3 659 670</b>
Moins :		
Produit de la dette à long terme	789 261	290 000
Amortissement des immobilisations corporelles	1 700 209	1 574 809
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	169 050
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(169 050)
	<b>2 489 470</b>	<b>1 864 809</b>
<b>Investissement net en immobilisations à la fin</b>	<b>40 106 089</b>	<b>27 577 128</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé de la variation de l'actif financier net**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

	2024	2023
<b>Surplus courant</b>	<b>25 525 562</b>	<b>3 547 355</b>
<b>Variation des immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 662 560)	(3 362 492)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	169 050
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(169 050)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 700 209	1 574 809
	<b>(12 962 351)</b>	<b>(1 787 683)</b>
<b>Variation des autres actifs non financiers</b>		
Variation des frais payés d'avance	19 794	(75 201)
<b>Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés</b>	<b>(4 403 285)</b>	<b>(1 447 833)</b>
<b>Variation des surplus et réserves</b>		
Variation des surplus et réserves	44 902	102 942
Variation du surplus en fiducie	15 386	11 193
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	29 286	5 267
Ajustements des fonds réservés - Article 95	21 022	(41 775)
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	12 131	(44 619)
Ajustement des placements dans des entités contrôlées	-	442 695
	<b>122 727</b>	<b>475 703</b>
<b>Variation de l'actif financier net</b>	<b>8 302 447</b>	<b>712 341</b>
<b>Actif financier net au début</b>	<b>15 221 157</b>	<b>14 508 816</b>
<b>Actif financier net à la fin</b>	<b>23 523 604</b>	<b>15 221 157</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2024*

	2024	2023
<b>Activités d'exploitation</b>		
Surplus courant	25 525 562	3 547 355
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 700 209	1 574 809
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(169 050)
Gain à la cession de placements	(184 698)	-
Surplus des entités contrôlées	(81 761)	(350 344)
	26 959 312	4 602 770
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	4 037 478	7 162 034
	30 996 790	11 764 804
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 662 560)	(3 362 492)
Variation de l'encaisse et des dépôts assujettis à des restrictions	(32 257)	(21 025)
Acquisition des placements	(21 095 477)	-
Produit de la cession de placements	2 401 446	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	169 050
	(33 388 848)	(3 214 467)
<b>Activités de financement</b>		
Produit de la dette à long terme	789 261	290 000
Remboursement de la dette à long terme	(274 585)	(297 178)
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	29 286	5 267
Variation du surplus en fiducie	15 388	11 193
Variation de la réserve de remplacement - Article 95	65 925	61 167
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	12 131	(44 619)
	637 406	25 830
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 754 652)	8 576 167
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	19 979 626	11 403 459
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	18 224 974	19 979 626

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 12.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'opération sans effet sur la trésorerie comprend la compensation de la dette SOCCA contre le compte à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit d'un montant de 602 741 \$.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 1. Description de l'entreprise

Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil » ou la « Première Nation ») est une entité légale non incorporée, comme il est défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

### 2. Modification de méthodes comptables

#### SP 3400 – Revenus

À compter du 1er avril 2023, la Première Nation a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits selon SP 3400, Produits. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et évaluer les produits, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. Conformément à ces recommandations, la modification a été appliquée prospectivement, et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées.

En vertu de la nouvelle norme, les produits sont différenciés entre les produits provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées « opérations avec contrepartie directe », et les opérations qui n'ont pas d'obligations de prestation, appelées « opérations sans contrepartie directe », comme décrit à la note 3.

L'application des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

### 3. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Puisque la filiale ne satisfait pas tous les critères d'une entreprise publique au sens des normes comptables canadiennes pour le secteur public, elle a été consolidée à 100 %. Les transactions conclues entre ces deux entités ainsi que leurs comptes réciproques ont été éliminés.

#### Participations dans des entreprises publiques

Les filiales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation modifiée sauf si les filiales contrôlées deviennent entièrement dépendantes financièrement du Conseil. Selon cette méthode, seuls le résultat net, la participation dans l'entreprise publique et les variations en capital sont comptabilisés. Aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables de ces entreprises publiques et celles du Conseil.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Participations dans des entreprises publiques (suite)

Les entreprises comptabilisées à la valeur de consolidation modifiée sont :

- Société de développement économique Amik inc. (détenue à 100 % par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni);
- Société de gestion hôtelière Anwepin inc. (détenue à 100 % par Société de développement économique Amik inc.);
- Pourvoirie Mistawak inc. (détenue à 100 % par Société de développement économique Amik inc.).

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiments	Amortissement dégressif	2,50 %
Maisons résidentielles	Amortissement linéaire	25 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	10,00 % à 20,00 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20,00 %
Réseau routier	Amortissement dégressif	5,00 %
Systèmes sanitaires	Amortissement dégressif	2,50 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30,00 %

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient quasi terminées.

#### Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

#### Constatation des revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des passifs si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Constatation des revenus (suite)

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Le Conseil comptabilise les entrées de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, le Conseil enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque la Première Nation s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite lorsque les services sont rendus ou sur la durée du bail.

En raison de l'incertitude relative à la mesure, les revenus liés à la réception de fonds détenus dans le Fonds en fiducie d'Ottawa sont comptabilisés au moment où ils sont reçus. Le Conseil a peut-être présenté des résolutions de la Première Nation demandant la réception des fonds en fiducie à la fin de l'année, toutefois, en date du 5 août 2024, aucun fonds n'avait été reçu et, par conséquent, aucun revenu n'a été comptabilisé à la fin de l'exercice.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Pour sa filiale Gazonord inc., les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les marchandises sont expédiées aux clients ou lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations corporelles lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

#### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la juste valeur de certains actifs financiers, la durée de vie utile des actifs à long terme et les revenus reportés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition et les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les achats présentés dans l'état consolidé des résultats incluent le coût des stocks comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période où la reprise a lieu.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### **Instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (y compris ceux assujettis à des restrictions), les débiteurs, à l'exception des taxes à recevoir et les placements de portefeuille autres que ceux constitués en actions cotées sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt bancaire, les créiteurs et charges à payer, à l'exception des taxes à payer et des avantages sociaux à payer, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances à long terme sont présentées en diminution des dettes à long terme lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

1. le Conseil a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés;
2. le Conseil a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Les placements de portefeuille constitués en actions cotées sur un marché actif sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont passés en charge lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions cotées sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Première Nation classe les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent la Première nation à élaborer ses propres hypothèses.

Les évaluations de la juste valeur sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour cette évaluation de la juste valeur. Cette évaluation nécessite un jugement, compte tenu des facteurs propres à un actif ou à un passif, et peut influer sur le classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

#### Régime de retraite

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime interentreprises à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

#### Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminuée du montant de la subvention.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2024

**4. Débiteurs**

	2024	2023
Montant à recevoir de S.A.C.	11 277 148	2 345 792
Entente Gouvernement du Québec	5 000 000	7 500 000
Montant à recevoir de C.S.S.S.P.N.Q.L.	69 422	14 718
Montant à recevoir de SCHL	38 327	38 327
Montant à recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	10 197	142 333
Montant à recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	231 167	2 614
Montant à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	316 250	455 000
Montant à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	2 323 024	517 536
Loyer à recevoir - Article 95	81 005	93 786
Loyer à recevoir - autres	126 035	148 399
Taxes de vente, sur le tabac et sur le carburant à recevoir	1 302 844	1 193 157
Autres comptes clients	3 770 551	1 437 052
Intérêts à recevoir	125 561	-
	24 671 531	13 888 714
Provision pour créances douteuses	(57 518)	(119 392)
	24 614 013	13 769 322

**5. Placements**

	2024	2023
Groupe Forestier CFOR inc. (détenue à 27,50 %) - 55 actions ordinaires, au coût	60 000	60 000
Korara Ressources inc. - aucune action cotée (266 667 actions cotées en 2023)	-	1 210 667
Sphinx Resources Ltd - 100 000 actions cotées	1 000	1 000
Sayona Mining Ltd - 27 500 000 actions cotées	715 000	5 637 500
Certificats de placement garanti, 3,00 % (0,45 % en 2023), à la juste valeur	308 184	306 344
Placements dans des sociétés cotées, à la juste valeur	20 606 770	-
	21 690 954	7 215 511
Société de développement économique Amik inc. (détenue à 100,00 %) - 100 actions ordinaires		
Investissement initial	100	100
Quote-part des résultats (déficit accumulé)	31 657	(19 251)
	31 757	(19 151)
Société de gestion hôtelière Anwepin inc.		
Quote-part des résultats	477 365	397 353
Pourvoirie Mistawak inc.		
Quote-part des résultats	365 778	414 937
	22 565 854	8 008 650

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 5. Placements (suite)

#### Sommaire des informations financières non consolidées - Société de développement économique Amik inc. au 31 décembre 2023

	2024	2023
<b>État de la situation financière</b>		
Actifs	1 204 107	178 247
Passifs	1 172 349	197 398
<b>État des résultats</b>		
Revenus	1 304 042	135 323
Dépenses	646 156	238 964
Surplus (déficit) courant	657 886	(103 641)
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités d'exploitation	1 494 411	134 924
Activités d'investissement	(56 883)	(10 194)
Activités de financement	(624 810)	(62 417)

Le solde de la dette à long terme de Société de développement économique Amik inc. au 31 décembre 2023 est de 107 000 \$. Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	17 833
2025	17 833
2026	17 833
2027	17 833
2028	17 833

#### Sommaire des informations financières non consolidées - Société de gestion hôtelière Anwepin inc. au 31 décembre 2023

	2024	2023
<b>État de la situation financière</b>		
Actifs	2 327 500	2 315 606
Passifs	1 850 035	1 918 153
<b>État des résultats</b>		
Revenus	1 318 369	1 365 182
Dépenses	1 238 357	839 319
Surplus courant	80 012	525 863
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités d'exploitation	307 018	131 853
Activités d'investissement	(67 081)	(40 414)
Activités de financement	(82 500)	(183 974)

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

---

**5. Placements (suite)**

Le solde de la dette à long terme de Société de gestion hôtelière Anwepin inc. au 31 décembre 2023 est de 1 760 567 \$. Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	130 000
2025	90 000
2026	90 000
2027	90 000
2028	90 000

**Sommaire des informations financières non consolidées - Pourvoirie Mistawak inc. au 31 décembre 2023**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>État de la situation financière</b>		
Actifs	<b>534 873</b>	543 719
Passifs	<b>168 895</b>	128 582
<b>État des résultats</b>		
Revenus	56 226	66 193
Dépenses	105 385	138 072
Déficit courant	(49 159)	(71 879)
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités d'exploitation	21 045	5 441
Activités d'investissement	-	-
Activités de financement	-	-

**6. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Surplus en fiducie	430 625	415 239
Surplus d'opération réservé	540 481	523 610
	<b>971 106</b>	938 849

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement et la réserve d'opération dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Cependant, le Conseil n'a pas placé ce montant tel que requis. Le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 1 151 783 \$ en 2024 (1 106 880 \$ en 2023).

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
**31 mars 2024**

**7. Immobilisations corporelles**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2024	2023
Terrains	9 154	-	9 154	9 154	9 154
Bâtiments	20 908 151	8 811 251	12 096 900	12 499 465	12 499 465
Maisons résidentielles	19 227 768	12 707 516	6 520 252	5 458 328	5 458 328
Matériel roulant	2 755 775	1 520 893	1 234 882	1 067 549	1 067 549
Mobilier et équipement	5 786 235	4 393 995	1 392 240	1 537 618	1 537 618
Réseau routier	5 935 547	1 500 242	4 435 305	2 952 416	2 952 416
Systèmes sanitaires	5 480 846	2 323 121	3 157 725	3 252 200	3 252 200
Matériel informatique	58 596	16 457	42 139	25 558	25 558
Immobilisations en cours	15 085 465	-	15 085 465	4 209 423	4 209 423
	<b>75 247 537</b>	<b>31 273 475</b>	<b>43 974 062</b>	<b>31 011 711</b>	

**8. Revenus reportés**

	2024	2023
Initiative PCG (ISGDC)	13 623	-
ISGDC - Construction unité d'habitation	1 625 000	-
ISGDC - Construction de rue	150 000	-
Initiative de soutien global au développement communautaire	248 800	-
Régime d'avantages sociaux	-	5 922
Planification communautaire globale	-	45 369
Développement professionnel et institutionnel	484	57 574
Secrétariat condition féminine - Contre la violence conjugale	141 526	141 526
Projet DPI	21 508	-
Mesure de pandémie	-	68 929
Mobilisation communautaire	139 237	-
Service REP des Premières Nations	199 959	-
CFS - Fonds d'urgence	25 331	-
CFS Pauvreté	13 376	-
<b>Solde à reporter</b>	<b>2 578 844</b>	<b>319 320</b>

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2024

**8. Revenus reportés (suite)**

	2024	2023
Solde reporté	<b>2 578 844</b>	319 320
Fonds COVID-19 - DGSPNI	-	78 221
Principe de Jordan	<b>536 272</b>	609 494
Programme de soutien en santé - RQPI	<b>99 425</b>	144 506
Soins à domicile	<b>395 435</b>	319 546
Initiative en santé buccodentaire des enfants (ISBE)	<b>58 720</b>	29 700
Programme de formation infirmière - Santé Canada	-	8 759
Service de première ligne - Services sociaux (implantation)	<b>1 937 089</b>	1 674 085
Lutte contre le racisme	<b>37 766</b>	-
Salaires mesure d'urgence - MDA	-	73 734
Projet non récurrent - GILHEAD Hépatite C	-	43 719
Programme Guérisseur traditionnel	<b>22 014</b>	25 642
Lutte contre le cancer	<b>15 611</b>	19 780
Plan et devis - Santé Canada	<b>100 000</b>	100 000
Programme Bien-être mental	<b>119 573</b>	321 361
Prévention violence familiale - 2019-2022 - CSSSPNQL	-	1 655
Projet AGJEA	<b>184</b>	60 000
FD infrastructure communautaire autochtone	<b>500 000</b>	-
SSPM (soutien financier et logement)	<b>65 033</b>	-
SSPM (éducation et développement professionnel)	<b>11 037</b>	-
SSPM (bien-être physique,mental et social)	<b>104 185</b>	-
Fonctionnement SEF	<b>139 920</b>	-
SEFPN - Besoin logement EFPN	<b>347 567</b>	-
Apprentissage et gardes jeunes enfants autochtones	<b>74 999</b>	-
Établissement Santé - Dépense en immo	<b>81 845</b>	-
Plan d'investissement en immobilisations	-	5 912
Deuxième route d'accès à la communauté	<b>2 230 867</b>	2 050
Projet Centre Lighthouse	-	19 995
Financement F&E - Autres infrastructures	-	141 806
S.A.C. - Combler lacunes en infrastructures	-	15 000
S.A.C. - Réhabilitation de rues	<b>1 374 132</b>	152 555
Développement social	-	-
S.A.C. - Programme Pré-employabilité	<b>25 349</b>	9 212
FRC - Jeunesse	-	5 979
PCC	<b>29 201</b>	24 646
IMT	<b>74 820</b>	-
Conseil en Éducation des Premières Nations - Emploi Été Étudiant	<b>1 681</b>	6 528
C.S.S.S.P.N.Q.L. - Lutte contre la pauvreté - FQIS	-	20 874
Bonification aide de dernier recours pour contrer l'inflation	-	85 910
Développement économique Amik	-	82 239
Nouvelle relation avec le gouvernement du Québec	<b>7 839 185</b>	10 000 000
Projet renforcement capacités matérielles - Police - MSP Can	<b>773 636</b>	-
Construction d'un nouveau poste de police - MSP QC	<b>6 505 774</b>	-
PAREL - 165, rue Tom Rankin	<b>15 214</b>	-
Rénovations 10 maisons	<b>272 666</b>	-
<b>Solde à reporter</b>	<b>26 368 044</b>	14 402 228

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
**31 mars 2024**

**8. Revenus reportés (suite)**

	2024	2023
Solde reporté	<b>26 368 044</b>	14 402 228
Capacités de gestion des terres		42 900
PRU - 150 Hector Polson	13 328	-
Stagiaire Habitation	7 215	-
Rénovation - 155 Tom Rankin	17 316	27 543
Rénovation 9 maisons	-	83 543
Construction 2 Duplex	119 819	731 583
PAREL - 205 Tom Rankin	19 600	-
PAREL - 140 Tom Rankin	21 388	-
PAREL - 9 toitures	41 213	-
PAREL - 4 logements	32 981	-
Culture, Patrimoine et Territoire	142 199	270 000
Culture, Patrimoine et Territoire SAA-FIA	832 396	-
Ressources Naturelles Canada - Projet Caribou	62 539	64 001
Projet négociations minières - Hecla-Québec	31 788	31 788
CAEC	16 341	15 786
Négociations IAMGOLD	163 099	159 290
SAA - Identification des sites d'intérêt	10 404	42 860
SAA - Gardien du territoire	564 657	234 234
SARA - ECCC	7 718	7 718
Table discussion avec le QC	258 042	-
CZMA - MECC	<b>1 259 474</b>	-
IAAC/AEIC - Agence d'évaluation impact Canada	5 000	-
Étude maximisation retombées économiques minères	5 000	-
CSSSPNQL - Participation sportive	21 377	21 377
Projet Miaja	28 226	-
Projet camp culturel	18 000	18 000
Correction lacunes informatiques	25 196	-
Total des revenus reportés	<b>30 092 360</b>	16 152 851
Contribution globale S.A.C. - Fonds inutilisés - Opérations régionales	2 612 689	-
Contribution globale S.A.C. - Fonds inutilisés	1 341 109	2 018 012
Total des fonds inutilisés	<b>3 953 798</b>	2 018 012
	<b>34 046 158</b>	<b>18 170 863</b>

**9. Emprunt bancaire**

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (7,20 % au 31 mars 2024) majoré de 1,15 %, disponible jusqu'à concurrence de 400 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur des certificats de placement garanti d'une valeur comptable de 308 184 \$. Au 31 mars 2024, aucun montant n'était utilisé (aucun montant au 31 mars 2023). Cet emprunt bancaire a été fermé en mai 2024.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2024

**10. Dette à long terme**

	2024	2023
Emprunts, 1,01 % à 4,66 %, garantis par S.A.C., remboursables jusqu'en 2027 à 2044 par versements mensuels de 320 \$ à 4 982 \$, intérêts compris	2 978 649	2 640 969
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.)*	260 333	68 335
Emprunt du Fonds des Bandes, sans modalités de remboursement, sans intérêt	50 000	50 000
Emprunt, sans intérêt**	26 250	41 250
	<hr/>	<hr/>
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 315 232	2 800 554
	<hr/>	<hr/>
	250 054	306 304
	<hr/>	<hr/>
	3 065 178	2 494 250

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	250 054
2026	252 336
2027	245 804
2028	243 444
2029	248 914

\* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 3 ans ou 5 ans par des remises gracieuses (sans intérêt). Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2024, les conditions sont respectées.

\*\*La Filiale Gazonord inc. a conclu une entente avec Corporation Pétroles Parkland concernant une contribution pour des rénovations majeures apportées à la station d'essence. Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par Gazonord, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 5 ans à partir d'avril 2021 par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2024, les conditions sont respectées.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

**11. Contributions à rembourser**

	<b>2024</b>	2023
S.A.C.	289 740	136 229
Sécurité publique	-	104 755
Travaux publics	12 893	12 893
	<b>302 633</b>	253 877

**12. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie**

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :

	<b>2024</b>	2023
Débiteurs	(10 844 691)	(7 266 603)
Frais payés d'avance	19 794	(75 201)
Créditeurs et charges à payer	1 499 675	452 521
Fonds inutilisés S.A.C.	1 935 786	2 018 012
Subventions reçues d'avance	(2 561 351)	2 561 351
Revenus reportés	13 939 509	9 464 988
Contributions à rembourser	48 756	6 966
	<b>4 037 478</b>	7 162 034

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

	<b>2024</b>	2023
Encaisse	<b>18 224 974</b>	19 979 626

**13. Excédent cumulé**

	<b>2024</b>	2023
Surplus d'opération réservé - Article 95	222 286	243 309
Surplus en immobilisations	40 106 089	27 577 128
Surplus en fiducie	430 625	415 239
Réserve de remplacement - Article 95 (note 14)	929 496	863 571
Surplus cumulé	24 419 677	11 360 637
Gains et pertes de réévaluation cumulés	1 603 382	6 006 667
	<b>67 711 555</b>	46 466 551

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**

31 mars 2024

**14. Réserve de remplacement - Article 95**

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début	<b>863 571</b>	802 404
Plus :		
Allocation de l'exercice	68 143	63 766
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	2 218	2 599
	<b>929 496</b>	863 571

**15. Régime de retraite**

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 8,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 6,80 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage.

Également, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 8,00 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 853 421 \$ (646 180 \$ au 31 mars 2023).

**16. Excédent cumulé**

Les surplus, tels que présentés en date du 31 mars 2024, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), C.D.R.H.P.N.Q., Sécurité publique Canada, Sécurité publique Québec ainsi que par le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours (résultats ou réserves) comme indiqué par ces organismes.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2024

## 17. Instruments financiers

### **Justes valeurs**

Les justes valeurs de l'encaisse et des dépôts assujettis à des restrictions, des débiteurs, des créateurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans CFOR inc. n'a pu être déterminée puisqu'il ne s'agit pas d'une société cotée.

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements de portefeuille constitués d'actions cotées sur un marché actif et les certificats de placement garanti. La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions cotées est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt que la Première Nation estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 2 960 224 \$ au 31 mars 2024 (2 644 939 \$ au 31 mars 2023).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L. et celle de l'emprunt du Fonds des Bandes n'ont pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêt ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

### **Risque de crédit**

La Première Nation consent du crédit à ses locataires et à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

### **Risque de taux d'intérêt**

La Première Nation est assujettie au risque de taux d'intérêt, dépendant de la fluctuation du taux préférentiel, car son emprunt bancaire est à taux variable. La majorité des dettes à long terme et les certificats de placement garanti sont à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, le Conseil est sujet à un risque de juste valeur.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Première Nation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Première Nation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs et charges à payer et de ses contributions à rembourser.

### **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix auquel la Première Nation est exposée est attribuable aux variations des cours des actions cotées sur un marché actif.

# Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

## Notes complémentaires

31 mars 2024

### 18. Éventualités

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 210 000 \$ pour la Société de développement économique Amik inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2024 est de 107 000 \$.

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 1 800 000 \$ pour la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2024 est de 1 620 000 \$.

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour deux prêts à terme totalisant 1 635 708 \$ pour le Centre Lighthouse. Le solde de ces emprunts au 31 mars 2024 totalise un montant de 1 629 787 \$.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

### 19. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente les montants dus aux apparentés ou dus par eux, à la fin de l'exercice :

	2024	2023
<b>Filiales</b>		
Débiteurs - Société de développement économique Amik inc.	768 522	17 879
Débiteurs - Société de gestion hôtelière Anwepin inc.	78 067	78 067
Débiteurs - Pourvoirie Mistawak inc.	28 000	28 000

### 20. Événements postérieurs à la date du bilan

Au cours du prochain exercice, la Première Nation procédera au transfert d'un actif immobilier à la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. à la valeur comptable nette de 7 353 930 \$. La dette afférente à cette immobilisation a déjà été transférée à cette même société au 31 mars 2022 pour un montant de 1 800 000 \$. Cette transaction entraînera une perte dans les états financiers du prochain exercice de la Première Nation pour un montant de 5 553 930 \$ et un gain de 5 553 930 \$ dans la Société de gestion hôtelière Anwepin inc.

### 21. Reclassement

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

---

**22. Dépenses par nature**

	<b>2024</b>	2023
Salaires et charges sociales	12 408 010	10 064 776
Achats	5 087 894	5 664 410
Allocation à la réserve de remplacement	68 143	63 765
Allocations aux participants	743 179	870 322
Allocations postsecondaires	-	1 962
Allocations - vêtements étudiants	-	2 280
Amortissement des immobilisations corporelles	1 700 209	1 574 809
Achats d'épicerie	47 592	32 773
Assurances	528 286	376 381
Besoins essentiels	762 249	665 601
Besoins particuliers	925	474
Carburant	96 655	72 441
Contrats	2 894 162	2 396 593
Contribution de l'employeur au régime d'assurance collective	48 440	-
Coût de transport	58 251	66 709
Énergie	285 416	268 472
Entretien et réparations	446 746	359 525
Fournitures médicales	15 843	14 105
Frais bancaires et intérêts sur la dette à court terme	64 336	17 145
Frais d'administration	1 452 059	1 099 798
Frais de déplacement	374 934	251 364
Frais d'atelier et de formation	576 652	947 015
Honoraires de consultants	1 085 413	401 313
Honoraires professionnels	619 094	438 443
Intérêts sur la dette à long terme	110 924	90 188
Location	394 207	301 829
Matériel	-	712
Matériel et équipement	1 252 764	974 465
Créances douteuses (recouvrées)	(45 869)	171 918
Papeterie et fournitures de bureau	87 747	60 905
Perdiem établissement	584 493	562 361
Perte découlant d'un vol	2 824	6 669
Programmes	-	2 221
Publicité	68 508	37 245
Services municipaux	141 500	136 500
Télécommunications	192 330	119 605
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	285 669	208 650
Sous-traitance	267	-
Gain à la cession de placements	(184 698)	-
Frais divers	972 370	1 077 404
	<b>33 227 524</b>	<b>29 401 148</b>

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

**23. Informations sectorielles**

	<b>Politique</b>		<b>Administration</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>788 000</b>	552 500	<b>7 427 508</b>	2 524 267
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>186 047</b>	-
Autres revenus	-	-	<b>(1 502 879)</b>	1 418 470
	<b>788 000</b>	552 500	<b>6 110 676</b>	3 942 737
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>545 644</b>	434 670	<b>906 034</b>	1 040 358
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>40 306</b>	41 836	<b>157 909</b>	168 827
Autres dépenses	<b>398 766</b>	310 900	<b>1 335 782</b>	1 077 009
	<b>984 716</b>	787 406	<b>2 399 725</b>	2 286 195
	<b>(196 716)</b>	(234 906)	<b>3 710 951</b>	1 656 542
<b>Santé et service de première ligne</b>				
		<b>Éducation</b>		
<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>4 035 152</b>	3 925 787	<b>7 074 792</b>	5 280 601
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>112 765</b>	-
Autres revenus	<b>8 405</b>	12 644	<b>(110 995)</b>	(250 730)
	<b>4 043 557</b>	3 938 431	<b>7 076 562</b>	5 029 871
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>2 769 407</b>	2 559 059	<b>3 471 387</b>	2 638 138
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>25 599</b>	27 434	<b>178 626</b>	184 092
Autres dépenses	<b>1 312 731</b>	1 385 210	<b>3 903 011</b>	2 414 446
	<b>4 107 737</b>	3 971 703	<b>7 553 024</b>	5 236 676
	<b>(64 180)</b>	(33 272)	<b>(476 462)</b>	(206 805)
<b>Formation, emploi et développement social</b>				
		<b>Travaux publics</b>		
<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>12 734 063</b>	2 821 579	<b>2 380 501</b>	1 796 288
Transferts gouvernement provincial	-	-	-	9 251
Autres revenus	<b>(3 020 279)</b>	450 148	<b>61 831</b>	97 521
	<b>9 713 784</b>	3 271 727	<b>2 442 332</b>	1 903 060
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>995 483</b>	723 695	<b>1 030 403</b>	581 809
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>482 656</b>	429 937	-	-
Autres dépenses	<b>1 481 115</b>	1 604 379	<b>1 581 225</b>	1 822 814
	<b>2 959 254</b>	2 758 011	<b>2 611 628</b>	2 404 623
	<b>6 754 530</b>	513 716	<b>(169 296)</b>	(501 563)

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

**23. Informations sectorielles (suite)**

	<b>Développement économique</b>		<b>Sécurité publique</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>90 158</b>	10 538 548	<b>1 268 480</b>	481 601
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>7 086 624</b>	612 448
Autres revenus	<b>2 258 798</b>	(9 897 927)	<b>(7 250 170)</b>	30 000
	<b>2 348 956</b>	640 621	<b>1 104 934</b>	1 124 049
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>4 326</b>	-	<b>991 261</b>	686 323
Intérêts sur la dette à long terme	<b>39 826</b>	44 492	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>236 628</b>	183 255	<b>27 766</b>	24 969
Autres dépenses	<b>488 779</b>	315 365	<b>354 762</b>	300 584
	<b>769 559</b>	543 112	<b>1 373 789</b>	1 011 876
	<b>1 579 397</b>	97 509	<b>(268 855)</b>	112 173
<b>Habitation</b>				
		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
				<b>2023</b>
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>3 486 272</b>	1 924 042	<b>90 000</b>	122 185
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>2 160 055</b>	755 000
Autres revenus	<b>1 073 773</b>	22 859	<b>10 750 661</b>	1 636 680
	<b>4 560 045</b>	1 946 901	<b>13 000 716</b>	2 513 865
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>76 367</b>	20 141	<b>516 436</b>	474 644
Intérêts sur la dette à long terme	<b>71 098</b>	45 695	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>491 370</b>	457 217	<b>9 898</b>	10 517
Autres dépenses	<b>1 195 935</b>	910 360	<b>952 007</b>	886 254
	<b>1 834 770</b>	1 433 413	<b>1 478 341</b>	1 371 415
	<b>2 725 275</b>	513 488	<b>11 522 375</b>	1 142 450
<b>Culture, sports et loisirs</b>				
		<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
				<b>2023</b>
<b>Produits</b>				
Transferts gouvernement fédéral	<b>475 000</b>	443 000	<b>576 640</b>	559 703
Transferts gouvernement provincial	<b>28 730</b>	74 354	-	-
Autres revenus	<b>239 439</b>	290 121	<b>206 018</b>	70 365
	<b>743 169</b>	807 475	<b>782 658</b>	630 068
<b>Dépenses</b>				
Salaires et avantages sociaux	<b>531 203</b>	367 571	<b>228 634</b>	235 865
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	<b>11 947</b>	5 493
Autres dépenses	<b>467 489</b>	560 385	<b>302 892</b>	266 116
	<b>998 692</b>	927 956	<b>543 473</b>	507 474
	<b>(255 523)</b>	(120 481)	<b>239 185</b>	122 594

**Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**  
**Notes complémentaires**  
*31 mars 2024*

---

**23. Informations sectorielles (suite)**

	<b>Autres</b>		<b>Total</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Transferts gouvernement fédéral	-	-	<b>40 426 566</b>	30 970 101
Transferts gouvernement provincial	-	-	<b>9 574 221</b>	1 451 053
Autres revenus	<b>5 955 935</b>	6 296 855	<b>8 670 536</b>	177 006
	<b>5 955 935</b>	6 296 855	<b>58 671 323</b>	32 598 160
Salaires et avantages sociaux	<b>361 808</b>	302 505	<b>12 428 393</b>	10 064 778
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	<b>110 924</b>	90 187
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>37 503</b>	41 231	<b>1 700 208</b>	1 574 808
Autres dépenses	<b>5 213 505</b>	5 817 552	<b>18 987 999</b>	17 671 374
	<b>5 612 816</b>	6 161 288	<b>33 227 524</b>	29 401 147
	<b>343 119</b>	135 567	<b>25 443 799</b>	3 197 013

Les informations sectorielles sont présentées avant l'élimination des produits et des charges à des fins de consolidation et l'ajout du surplus des entités contrôlées.